

Appendix
(R.)24th April.

Q. On what account did the Jesuits discontinue the allowance of Wheat?

A. We do not know : when they ceased to give the allowance, we began to ask the Père Giroux for our lands. He said he had been considering of it, and recommended us to apply to Lord Dorchester, which we did in 1791, since which time we have petitioned every Governor who arrived ; during General Prescott's administration we received an opinion of the then Attorney General (the one handed in) in answer to our petition which appeared to us on examination to contain errors in fact ; we memorialized Sir James Henry Craig from whom we received no answer : we petitioned Sir George Prevost and received an answer, which appeared to us to be an answer to an application for a Grant of Land : we memorialized Sir John Coape Sherbrooke, stating our claims at length, and pointing out the misconceptions, as we conceived, of our former memorial. That was referred to N. F. Uniacke, A. Caron, and George Pyke, Esquires, but no answers have been received. We afterwards applied to Counsel, who told us, that although our claims appeared well founded, there were no means of enforcing them in a Court of Law by an Action.

Q. What are the names of the Indian Villages in Lower-Canada?

A. Iroquois, Sault St. Louis, (Great Fire or Council) ; Hurons, Lorette ; Iroquois and Algonquins, Lac des deux Montagnes ; Iroquois, St. Régis ; Abenakis, St. François ; Abenakis, Bécancour.

Q. By what Titles do you hold the Lots on which your Houses are built in the Village of Lorette, and the land you possess?

A. We have no Titles, but those given in. Mr. Berthelot, Agent to the Jesuits' Estates, demanded rents, but we refused. He threatened to prosecute ; we wished him to do so ; but no prosecutions have taken place.

Q. What are the extent of your present claims and wishes?

A. We make no claims but for our lands, and the means of educating our children.

Ordered, That the Rev. Mr. Ant. Bedard, Priest and Missionary, be called before the Committee on Friday next, at ten o'clock, bringing with him the Registers of Births, Marriages and Burials of the Mission, from the earliest period.

Ordered, That Mr. Ogden, a Member of the House, be also called before the Committee.

Adjourned 'till Friday the 5th instant, at 10 o'clock.

FRIDAY, 5th February, 1819.

PRESENT :—Messieurs Neilson, (Chairman,) Taschereau, Davidson, Gauthreau, Vanfelson, Cuivillier, Bellet, and Blanchet.

The Rev. Mr. Antoine Bedard, Priest, Curate of St. Ambroise, and Missionary of the Hurons of Jeune Lorette, called in.

Q. Have you any knowledge that the Huron Indians now settled at Lorette, are the descendants of the Christian Indians formerly established at Sillery?

A. I know by the general tradition of the Parish, that the Indians now at Jeune Lorette, are the descendants of the Indians formerly established at Sillery.

Q. Do the Registers of the Mission confirm that tradition?

A. I have no Registers earlier than 1761. I think that those of an earlier date must have been deposited in the Prothonotary's Office, or other Office in Quebec. It is also possible that during the war of 1759, when the Indians and Missionary fled to the woods, they may have been lost.

Q. Are all the Indians at Jeune Lorette Roman Catholics?

A. Yes.

Q. How many families are there now in the Village?

A. Twenty-eight or twenty-nine ; the communicants may be seventy.

Q. Are the Lorette Indians a quiet, peaceable, honest, industrious people, and loyal subjects?

A. Yes ; I know that they have always been ready and disposed for His Majesty's service, when required. I know of one instance wherein their answer to the Governor, on some occasion during the late war, relating to the public service, had been misrepresented. Their wish was to be employed, but their young men were in the woods, not to return 'till Saturday night.

Q. Do you think the Indians sincerely believe that they have a well founded right to the lands they claim?

A. Yes ; they sincerely believe so, and say if it could only be shewn that they have no right to them, they would cease all complaint.

Q. Do you know of any steps taken by them to obtain their lands?

A. Yes ; I know of one about the years 1808 or 1809. I believe there is mention of another in this Note, signed J. B. D'Estimauville, Ind. Dept. [which he delivered in, marked 5th Feby. 1819.] I have heard that a Petition was sent to His Royal Highness the Prince Regent, by Col. Bouchette, and it was reported the answer was favourable.

Ordered, That Colonel Bouchette be called before the Committee on Thursday next, and that Lewis Foy, Esquire, Secretary to the Commissioners of the Jesuits' Estates, attend the Committee at the same time, and bring with him the earliest Procès Verbal of *bornage* between the Fiefs St. Gabriel and Sillery.

Adjourned 'till Tuesday at 10 o'clock.

TUESDAY, 9th February, 1819.

PRESENT :—Messieurs Neilson, (Chairman,) Davidson, Taschereau, Blanchet, Gauthreau, and Cuivillier.

Lewis Foy, Esquire, Secretary to the Commissioners of the Jesuits' Estates, called in.

Q. Are you in possession of the earliest Procès Verbal of *bornage* between the Fiefs of Sillery and St. Gabriel, or any other Procès Verbal of *bornage* between the said Fiefs?

A. I do not think myself in possession of any Papers belonging to the Commissioners of the Jesuits' Estates, that I can take upon myself to give, without an order of the Commissioners.

Q. Pour quelle raison les Jésuites ont-ils discontinué l'allouance de Blé?

R. Nous n'en savons rien. Lorsqu'ils cessèrent de nous donner l'allouance, nous commençâmes à demander nos terres au Père Giroux ; il dit qu'il y avoit pensé et recommanda de nous adresser au Lord Dorchester, ce que nous fîmes en 1791. Depuis ce tems-là nous avons pétitionné tous les Gouverneurs qui sont venus ; durant l'administration du Général Prescott nous avons reçu une opinion du Procureur-Général d'alors (qui vient d'être produite) en réponse à notre Pétition, laquelle nous parut, après examen, contenir des erreurs de fait ; nous avons pétitionné Sir James Henry Craig de qui nous n'avons reçu aucune réponse : nous avons pétitionné Sir George Prevost et nous en avons reçu une réponse qui nous a paru être une réponse à une demande d'une Concession de terre ; nous avons pétitionné Sir John Coape Sherbrooke, exposant nos prétentions au long et faisant voir la fausse idée que nous pensions que l'on avoit eue de notre dernière Pétition. Notre Pétition a été renvoyée à N. F. Uniacke, A. Caron et George Pyke, Ecuyers, mais nous n'en avons eu aucune réponse. Nous nous sommes ensuite adressés à un Avocat, qui nous a dit que quoique nos prétentions parussent bien fondées, il n'y avoit point de moyen de les mettre en force par une Action dans une Cour de Loi.

Q. Quels sont les Noms des Villages Sauvages dans le Bas-Canada?

R. Iroquois, Sault Saint Louis, (Grand Feu ou Conseil) ; Hurons, Lorette ; Iroquois et Algonquins, Lac des deux Montagnes ; Iroquois, Saint Régis ; Abenakis, Saint François ; Abenakis, Bécancour.

Q. En vertu de quels Titres tenez-vous les lots sur lesquels sont bâties vos Maisons dans le Village de Lorette, et les Terres que vous possédez?

R. Nous n'avons point de titres que ceux que nous venons de produire. Mr. Berthelot, Agent des Biens des Jesuites, nous a demandé des Rentes, mais nous avons refusé. Il nous a menacé de nous poursuivre ; nous l'avons prié de le faire ; mais il n'y a pas eu de poursuite.

Q. A quoi se montent vos prétentions et vos desirs?

R. Nous ne réclamons que nos terres et les moyens d'élever nos enfans.

Ordonné, Que le Révérend Mr. Bedard, Prêtre et Missionnaire, soit appelé devant le Comité Vendredi prochain à Dix heures, apportant avec lui les Régîtres de Baptêmes, Mariages et Sépultures de la Mission depuis le période le plus reculé.

Ordonné, Que Mr. Ogden, Membre de la Chambre, soit aussi appelé devant le Comité.

Ajourné à Vendredi le 5 du courant à Dix heures.

VENDREDI, 5 Février, 1819.

PRESENS,—Messieurs Neilson, Président, Taschereau, Davidson, Gauthreau, Vanfelson, Cuivillier, Bellet et Blanchet.

Le Révérend Mr. Antoine Bedard, Prêtre, Curé de Saint Ambroise et Missionnaire des Hurons de la Jeune Lorette, a été appelé.

Q. Avez-vous quelque connoissance que les Sauvages Hurons de la Jeune Lorette soient les descendants des Sauvages Chrétiens anciennement établis à Sillery?

R. Je sais par la tradition générale de la Paroisse que les Sauvages maintenant à la Jeune Lorette sont les descendants des Sauvages anciennement établis à Sillery.

Q. Les Régîtres de la Mission confirment-elles cette Tradition?

R. Je n'ai point de Régître avant 1761, je crois que ceux qui sont plus anciens doivent avoir été déposés dans le Bureau des Prothonotaires ou dans d'autre Bureau à Québec. Il est possible aussi qu'ils aient été perdus durant la Guerre de 1759, que les Sauvages et le Missionnaire se sauvèrent dans les Bois.

Q. Les Sauvages de la Jeune Lorette sont-ils tous Catholiques Romains? R. Oui.

Q. Combien y a-t-il maintenant de Familles dans le Village?

R. Vingt-huit ou vingt-neuf : il peut y avoir soixante-et-dix Communians.

Q. Les Sauvages de Lorette sont-ils des gens tranquilles, paisibles, honnêtes et industrieux, et des Sujets Loyaux?

R. Oui, je sais qu'ils ont toujours été prêts et disposés à servir Sa Majesté, lorsqu'ils en seroient requis. Je sais qu'une fois leur réponse au Gouverneur, à quelque occasion, durant la dernière Guerre, relativement au Service Public, a été mal représentée. Ils désiroient d'être employés, mais leurs jeunes-gens étoient dans les Bois et ne devoient revenir que le Samedi au soir.

Q. Pensez-vous que les Sauvages croient sincèrement qu'ils ont un droit bien fondé aux Terres qu'ils réclament?

R. Oui, ils le croient sincèrement, et disent que si l'on pouvoit seulement leur montrer qu'ils n'y ont aucun droit, ils cesseroient toute plainte.

Q. Savez-vous s'ils ont pris quelque mesure pour obtenir leurs Terres?

R. Oui, j'ai connoissance d'une vers Mil huit cent huit ou Mil huit cent neuf. Je crois qu'il est fait mention d'une autre dans cette note, signée, J. B. D'Estimauville, Dép. Sauv. (qu'il a remise, marquée 5e. Février 1819). J'ai entendu dire qu'il avoit été envoyé une Pétition à Son Altesse Royale le Prince Régent par le Colonel Bouchette, et l'on disoit que la réponse étoit favorable.

Ordonné, Que le Colonel Bouchette soit appelé devant le Comité Jeudi prochain, et que Lewis Foy, Ecuyer, Secrétaire des Commissaires des Biens des Jésuites paroisse devant le Comité dans le même tems et apporte avec lui le plus ancien Procès-Verbal de *bornage* entre les Fiefs Saint Gabriel et Sillery.

Ajourné à Mardi à Dix heures.

MARDI, 9e. Février 1819.

PRESENS,—Messieurs Neilson, Président, Davidson, Taschereau, Blanchet, Gauthreau et Cuivillier.

Lewis Foy, Ecuyer, Secrétaire des Commissaires des Biens des Jésuites, a été appelé.

Q. Etes-vous en possession du plus ancien Procès-Verbal de *Bornage* entre les Fiefs de Sillery et de Saint Gabriel, ou d'aucun autre Procès-Verbal de *Bornage* entre lesdits Fiefs?

R. Je ne me crois pas en possession d'aucun Papier appartenant aux Commissaires des Jésuites que je puisse prendre sur moi de donner sans ordre des Commissaires.

Appendix
(R.)24th April.